



CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-258

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Monsieur Roger TALLAGRANDE.

REPRESENTE(S) : Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD

ABSENT(S) : Mme Anaïs SABATINI, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. François DUSSAUBAT, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Jean CASAGRAN, Mme Laurence MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

Commission des autorisations d'occupation domaniale - Modification

M. Charles PONS expose :

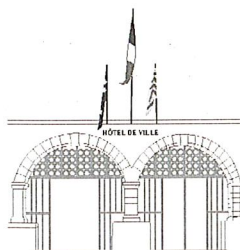
Mes chers collègues,

Par délibération du 23 septembre 2021 et conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a créé une commission consultative des autorisations d'occupation domaniale.

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques introduit un principe général de mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniale à des fins commerciales applicable depuis le 1er juillet 2017.

Considérant que la commission a pour objet de donner un avis sur les dossiers des candidats et d'effectuer une sélection des meilleures propositions avant décision du Maire

Considérant les principes d'impartialité, de transparence et d'égalité de traitement des candidats.



Considérant la nécessité d'élargir le périmètre des compétences de la commission au domaine privé communal dans le cadre spécifique des dispositifs d'affichage publicitaire.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la modification susmentionnée, le reste demeure inchangé
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

47 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220622-156238-DF U .

Accusé reçu le : 28 JUIN 2022

Affiché le : 28 JUIN 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



[Handwritten signature]